

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### LE PROF. EM. DR. ANDRE ALEN REDEVIENT LE PRESIDENT NEERLANDOPHONE DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE



Le 17 février 2018, monsieur André Alen, nommé juge à la Cour constitutionnelle de Belgique par arrêté royal du 16 mars 2001, redevient le président néerlandophone de cette Cour. Il a déjà exercé cette fonction du 9 janvier 2014 au 31 janvier 2016.

Le président Alen est né à Assent, le 25 septembre 1950. En 1973, il obtient une licence en droit à la KU Leuven et dix ans plus tard, il est promu docteur en droit, après la soutenance d'une thèse de doctorat intitulée « *Rechter en bestuur in het Belgische publiekrecht. De grondslagen van de rechterlijke wettigheidscontrole* », dans laquelle il étudie les fondements historiques et philosophiques de la Constitution belge de 1831.

Le président Alen est connu pour avoir été chef de cabinet de plusieurs ministres, dont les Premiers ministres Martens et Dehaene (1979-1987). En tant que secrétaire du Conseil des ministres, il est, de 1985 à 1992, le plus haut fonctionnaire du pays. En ces qualités, il contribue activement à la préparation et à l'élaboration des réformes de l'Etat en 1980, en 1988 et en 1993.

Dans le même temps, il poursuit une carrière académique, entamée à l'Université de Gand (1984-1992) et rapidement combinée avec une charge de professeur à la KU Leuven (1986-2016). Dans ces deux universités, il enseigne le droit constitutionnel. Il est l'auteur de nombreux ouvrages, monographies et articles sur les institutions politiques et sur les droits et libertés.

Il est fait baron par arrêté royal du 16 juillet 1993. Il est membre de la « *Koninklijke Vlaamse Academie van België voor Wetenschappen en Kunsten* » depuis 1999 et siège comme juge *ad hoc* à la Cour européenne des droits de l'homme depuis 2010.